



## **Rapport du maire sur la situation financière – Séance du 8 juin 2020**

Conformément aux dispositions et obligations de la loi 122 relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport du maire sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2019. Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le conseil municipal et surtout à privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial. En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier annuel préparé par l'auditeur externe et présenté au conseil municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

### **Faits saillants du rapport financier 2019**

Le rapport financier annuel de la municipalité de Nominique a été présenté par notre auditeur, la firme Amyot Gélinas et déposé lors de la séance du conseil tenue ce jour, le 8 juin 2020. Le rapport financier pour l'année 2019 indique un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 557 995 \$, soit 9,8 % d'un budget de 5,716 M\$. Cet excédent de fonctionnement est attribuable essentiellement à des revenus de fonctionnement additionnels de 242 k\$ combinés à des revenus d'investissements de 166 k\$. Au 31 décembre 2019, le surplus accumulé non affecté atteint donc 933,8 \$, ce qui représente 0,20 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU).

#### **Cet excédent budgétaire peut principalement être expliqué comme suit :**

Tout d'abord, en ce qui a trait aux revenus, l'écart s'explique essentiellement par des paiements de transferts supplémentaires qui ont permis à la Municipalité d'obtenir des revenus additionnels de l'ordre de 51,5 k\$, en raison principalement d'une augmentation de la subvention dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Également, la Municipalité a obtenu des revenus additionnels pour des services rendus de même que pour la vente d'actifs ainsi qu'un revenu pour les biogaz provenant du Complexe environnemental de la Rouge (RIDR) totalisant 51,1 k\$. Finalement, la vente de permis de construction / rénovation, les intérêts sur arriérés de taxes, de même que les revenus de taxes et de droits sur les mutations immobilières ont permis des revenus additionnels de l'ordre de 139,4 k\$.

En ce qui a trait aux dépenses, des déboursés excédentaires de plus de 45 k\$ ont dû être réalisés, principalement à l'égard de la Sécurité publique en raison des inondations printanières et de l'Administration générale, en lien notamment avec la radiation de mauvaises créances.

### **Utilisation de l'excédent de fonctionnement**

Une saine gestion financière exige prudence et optimisation des ressources et cela implique que la Municipalité doive prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations imprévues, telles que les dépenses liées aux inondations printanières comme nous l'avons vécu au cours de l'année 2019, ou même à un contexte aussi exceptionnel que celui de la pandémie de COVID-19 actuelle. Il convient de mentionner que, dans un souci de maintenir au plus bas le fardeau fiscal de ses citoyens, la municipalité de Nominique ne prévoit pas de sommes à même son budget pour couvrir les dépenses non prévues ou le règlement de possibles réclamations judiciaires. L'excédent de fonctionnement de la Municipalité lui permettra donc de se donner les marges de manœuvre nécessaires à la résolution des situations exceptionnelles ou imprévues, tout en maintenant son niveau de services aux citoyens. Également, l'excédent de fonctionnement servira à couvrir certaines dépenses non récurrentes qui pourraient survenir au fil des années à venir. Par exemple, pour l'année 2020, la Municipalité prévoit entre autres la réalisation de la suite du mandat à l'Institut des Territoires pour un Plan de protection et de valorisation du parc Le Renouveau Rosaire-Senecal – Phase III, de même que le réaménagement de la cuisine de la salle communautaire J.-Adolphe-Ardouin, visant à rendre la cuisine plus fonctionnelle, mais également à se conformer aux exigences de nos assureurs.

### **Contrôle des dépenses et augmentation de la richesse foncière uniformisée**

Selon le profil financier publié en octobre 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ratio des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) s'établissait à 1,23 % au 31 décembre 2018, comparativement à 1,63 % pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 24,5 % inférieur à la moyenne et 1,46 % pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants, soit 15,8 % inférieur à la moyenne. En 2019, ce ratio est en légère hausse de 0,05 %, s'établissant à 1,28 %. Malgré l'augmentation de ce ratio, principalement occasionnée par les dépenses exceptionnelles et imprévues liées aux inondations printanières 2019, l'affectation d'une partie du surplus accumulé de la municipalité a permis à l'administration un contrôle rigoureux de ses dépenses afin de s'acquitter de façon optimale de ses obligations financières, sans pour autant accroître le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens outre mesure.

Également, l'augmentation de la RFU signifie une augmentation de l'économie locale. En effet, la RFU a connu en 2019 une augmentation de 5,1 M\$ pour s'établir à 474,7 M\$, soit une augmentation de 1,08 % par rapport à l'année précédente. Depuis les cinq dernières années, la RFU a augmenté de 29,2 M\$, soit 6,56 % et depuis les dix dernières années, elle a connu une hausse de 91 M\$, soit 23,7 %.

### **Excédent de fonctionnement accumulé et revenus de fonctionnement**

Au 31 décembre 2018, le ratio de l'excédent de fonctionnement accumulé par rapport aux revenus de fonctionnement s'élève à 18,33 %, comparativement à 21,82 % pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle et 25,58 % pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants.

### **Endettement et valeur des actifs**

La dette nette de la municipalité de Nominique et de ses organismes contrôlés (Complexe environnemental de la Rouge) s'élève à 3,37 M\$, dont 1,39 M\$ sont à la charge du gouvernement du Québec par des revenus de subventions futurs découlant d'ententes. La dette nette de la Municipalité est donc en diminution de 328,8 k\$ comparativement à 2018. De surcroît,

il importe de mentionner qu'au 31 décembre 2019, la valeur des actifs financiers et non financiers est de 10,5 M\$. Ainsi, la valeur des actifs municipaux est 3,12 fois plus élevée que la dette. Concrètement, c'est l'équivalent d'une hypothèque de 64,1 k\$ pour une propriété qui en vaudrait 200 k\$.

Également, l'endettement total net par 100 \$ de RFU était de 0,82 \$ au 31 décembre 2018, comparativement à 1,21 \$ pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 32,2 % inférieur à la moyenne et 1,79 \$ pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants, soit 54,2 % inférieur à la moyenne. Comparativement à l'année précédente, ce ratio demeure stable (légère augmentation de 0,01 \$), ce qui signifie que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale

### **Investissements et réalisations marquantes de 2019**

En 2019, la municipalité a pu réaliser plusieurs investissements grâce à ses réserves particulières et à son fonds de roulement, mais également grâce à diverses subventions gouvernementales qui ont pu nous être octroyées. Parce que l'accent a été mis sur l'optimisation des dépenses afin d'en faire plus avec moins, nous avons pu accomplir ces projets tout en conservant un niveau d'endettement et un fardeau fiscal abordables.

Parmi les projets majeurs qui ont pu se matérialiser en 2019, on compte notamment :

- l'acquisition d'un véhicule fonctionnant à la biénergie;
- l'acquisition d'un tracteur à jardin & d'un balai rotatif;
- l'acquisition d'un tracteur utilitaire et ses équipements usagés visant à effectuer le déneigement des trottoirs à l'interne dès l'hiver 2020-2021;
- la réfection des chemins de l'Aubépine et des Hêtres;
- le contrôle de la végétation sur les chemins du Tour-du-Lac, des Faucons, Chapleau;
- l'octroi du mandat pour la réfection du chemin du Tour-du-Lac (réalisation du mandat en 2020);
- l'installation d'une porte de garage supplémentaire au garage municipal;
- l'élaboration d'un Plan de sécurité civile & l'acquisition d'un logiciel d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre;
- l'élaboration d'un plan particulier d'intervention concernant les inondations;
- l'octroi du mandat pour la construction d'un camion-citerne autopompe (à recevoir à l'automne 2020);
- l'acquisition d'un bateau Zodiac & la formation des pompiers de Nominique pour effectuer des sauvetages nautiques;
- la mise en œuvre du Plan de sécurité civile de la Municipalité à l'occasion des inondations printanières, incluant le maintien en état de plusieurs chemins;
- l'installation de portes coupe-feu à l'intérieur du complexe municipal;
- la construction d'un abri pour le robinet d'eau potable à la gare;
- l'acquisition de nouveaux modules de jeux à la plage;
- l'acquisition de décors lumineux;
- la tenue de la fête nationale régionale;
- la poursuite du Nomicamp estival, incluant les enfants ayant terminé la maternelle 4 ans;
- la poursuite des Samedis du hameau;
- la contribution à l'organisme Plein air Haute-Rouge pour le développement d'un parcours aquatique sur la rivière Rouge;

- la réalisation de la phase II du Plan de protection et de valorisation du parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal;
- le dépôt de différentes demandes d'aide financière, notamment pour la réfection de la patinoire, le réaménagement du parc Grégoire-Charbonneau, ainsi que pour l'amélioration du parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal;
- le remplacement du serveur informatique;
- l'acquisition de logiciels de gestion municipale;
- la négociation de la convention collective, devenue échue au 31 décembre 2018;
- la poursuite d'une démarche visant à régulariser les titres pour des terrains situés dans le parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal, rendue nécessaire suite à la rénovation cadastrale;
- la participation à la mise en place de la Régie de collecte environnementale de la Rouge;
- la réfection de la toiture de la salle communautaire J.Adolphe-Ardouin;
- l'ajout d'un compteur d'eau face à la caserne incendie;
- l'acquisition d'un logiciel et d'un appareil de lecture des compteurs d'eau;
- l'élaboration et la communication de la Vision stratégique 2020-2025;
- la réalisation du mandat pour l'étude d'avant-projet quant à la mise en place d'un réseau d'égouts municipal;
- la réalisation du mandat pour l'étude d'avant-projet quant à l'aménagement d'un site de dépôt de neiges usées;
- le soutien à l'Association Développement de Nominique (ADN) pour l'organisation du tournoi de disc golf *Le pheNominique*;
- le soutien à différents organismes, notamment le comité des Gares afin de permettre la poursuite de la *Grande Traite Culturelle des Gosseux, Conteux, Patenteux*, le Festival classique des Hautes-Laurentides, ainsi que les Gardiens du patrimoine archéologique;
- la poursuite d'une gestion rigoureuse à l'interne des personnes endettées envers la Municipalité, notamment via la démarche de vente pour taxes.

À la lumière des résultats précédemment mentionnés, il est possible d'affirmer sans contredit que la municipalité de Nominique est en excellente santé financière.

*Georges Décarie*  
Maire

8 juin 2020